



Communiquer avec un juge d'instruction

Par **Roro**, le **24/05/2010** à **16:36**

Bonjour,

Peut-on écrire à un juge d'instruction, sans passer par un avocat, dans une procédure pénale (plainte avec constitution de partie civile), dans laquelle on est partie civile, pour lui communiquer un fait nouveau dans la même instruction ?

Merci

Roro.

Par **Maître marque**, le **25/05/2010** à **13:43**

Bonjour,

J'ignore si dans le processus déjà engagé vous aviez eu recours à un avocat, en revanche rien ne vous interdit d'adresser au juge d'instruction un courrier en qualité de partie civile. Toutefois, dans l'éventualité d'un avocat à vos côtés, je ne peux que vous conseiller à laisser à votre conseil le soin des relations avec les magistrats soit du parquet soit de l'instruction.

Cordialement